

Ville de Paris

Projet d'aménagement Chapelle Charbon

Compte-rendu de la réunion publique du 7 juillet 2016

La réunion s'est déroulée à la mairie du 18^e arrondissement de 19h30 à 21h30. Environ 60 personnes participent à la réunion publique. Les élus et les services de la Ville de Paris sont présents à la tribune :

- *Éric LEJOINDRE, Maire du 18^e arrondissement*
- *Michel NEYRENEUF, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'architecture, les grands projets de renouvellement urbain et du logement*
- *Philippe DURAND, Adjoint au Maire chargé des espaces verts, de la nature en ville (jardins partagés et verdissement de l'espace public), des affaires funéraires et du quartier Charles Hermite Evangile*
- *Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire chargée des espaces verts, de la nature, de la biodiversité et des affaires funéraires*
- *Jean-Louis MISSIKA, Adjoint à la Maire de Paris, chargé de l'urbanisme, de l'architecture, du projet du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité*
- *Colombe BROUSSEL, Adjointe à la Maire de Paris chargée de toutes les questions relatives à la sécurité, la prévention, la politique de la ville et à l'intégration*
- *Jacques BAUDRIER, Conseiller de Paris délégué en charge de l'architecture et des grands projets de renouvellement urbain*
- *Auréliе COUSI, Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris*
- *Vincent MERIGOU, Direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris*
- *Céline STEIGER, agence d'urbanisme Ville Ouverte en charge de la concertation*

Le diaporama projeté lors de la réunion publique est disponible sur paris-nord-est.imaginons.paris, rubrique « *Les temps de rencontre* »

MOT D'ACCUEIL DES ÉLUS

Éric LEJOINDRE, Maire du 18^e arrondissement

Cette réunion publique marque le début du processus de travail sur le projet d'aménagement Chapelle Charbon. Située à proximité de la porte de la Chapelle, au sud du boulevard Ney, cette opération comporte la création d'un grand parc qui atteindra à terme 6,5 hectares. Une première partie de ce parc d'environ 3 hectares sera livrée lors de cette mandature. Le projet permettra de recréer la ville sur la ville en libérant des terrains appartenant à la SNCF et enclavés derrière les entrepôts GEODIS, et de poursuivre l'aménagement du quartier Evangile. Il devra également composer avec les atouts du quartier comme la présence du « Five » bien connu des habitants du quartier (un centre de foot en salle implanté dans une ancienne halle située sur le site). Les portes de Paris font partie de la ville. Cette opération contribuera à une meilleure insertion de la porte de la Chapelle aux quartiers environnants en apportant davantage de transports, d'équipements et d'activités à l'image du projet Chapelle International et du futur parc.



Des ateliers de concertation et d'autres réunions publiques seront proposés aux habitants du 18^e, du 19^e et d'au-delà pour co-élaborer ce projet. Les partenaires institutionnels du projet comme la SNCF seront sollicités pour faire avancer les réflexions. La Ville de Paris, représentée ce soir, par de nombreux adjoints à la Maire, sera également présente aux cotés des habitants.

Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire chargée des Espaces verts, de la Nature, de la Biodiversité et des Affaires funéraires

La Ville de Paris a souhaité que ce futur parc soit au cœur de l'opération Chapelle Charbon. Ce dernier deviendra à terme le grand poumon vert du nord-est parisien en atteignant la taille de 6,5 hectares. Il est inscrit au programme de la Ville de Paris qui vise à créer dans cette mandature 30 hectares de jardins accessibles au public. Développement de la biodiversité, préservation des continuités écologiques, activités récréatives, ludiques et pédagogiques, la Ville de Paris et la Mairie du 18^e arrondissement ont déjà formulé quelques pistes de travail pour la conception de ce parc. Sa grande taille permet notamment d'imaginer une diversité d'usages et l'accueil de publics diversifiés. Toutefois, c'est ce soir que commence l'élaboration de ce nouveau parc.

La Ville mettra en œuvre de nouvelles manières de travailler avec les Parisiens. Elle souhaite aller à leur rencontre pour mieux connaître leurs besoins et leurs attentes à l'image des démarches menées sur le réaménagement de la Petite Ceinture ou des places parisiennes.

Jean-Louis MISSIKA, Adjoint à la Maire de Paris, chargé de l'urbanisme, de l'architecture, du projet du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité

Chapelle Charbon est aujourd'hui un embryon de projet. Les services de la Ville disposent d'éléments techniques qu'ils souhaitent poser sur la table et présenter aux habitants ce soir. Les réflexions qui commencent aujourd'hui avec les habitants du 18^e auront vocation à dépasser les limites de l'arrondissement en raison de la grande taille de ce parc.

Colombe BROSSEL, Adjointe à la Maire de Paris chargée de toutes les questions relatives à la sécurité, la prévention, la politique de la ville et à l'intégration

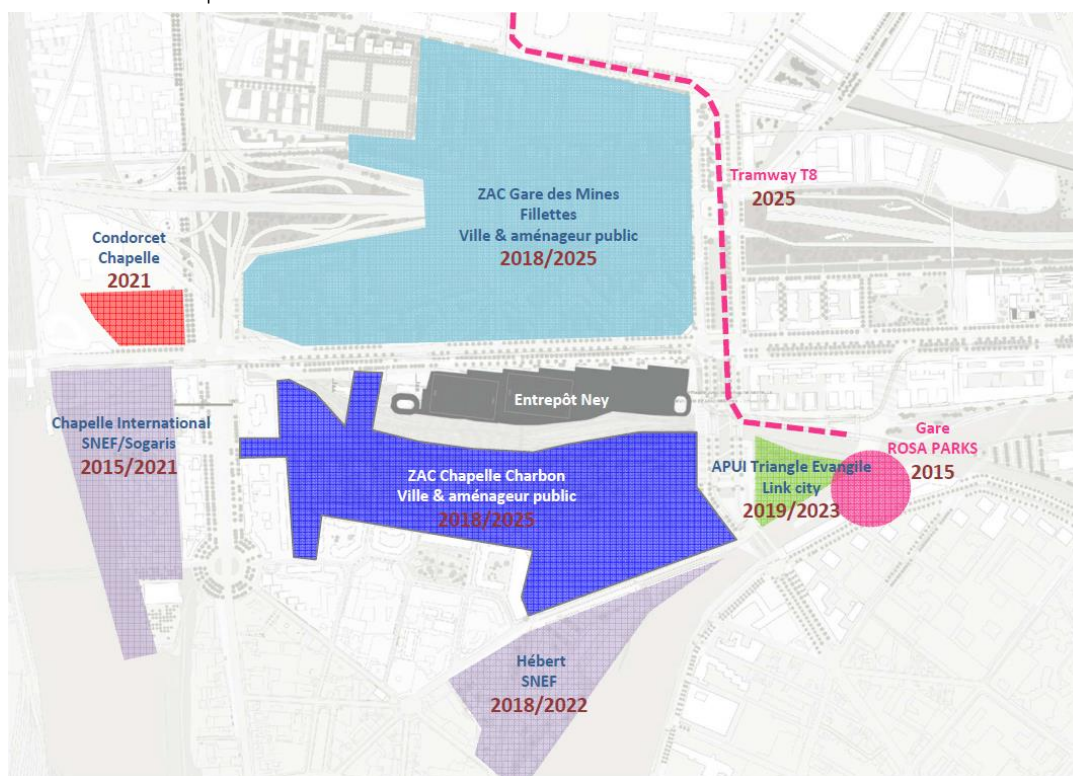
La Ville de Paris s'engage envers les quartiers populaires de la Capitale. 25% des investissements du budget de la ville sont fléchés vers l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants. Le projet Chapelle Charbon et la création d'un grand parc participera à cette politique pour le 18^e arrondissement. Il s'agit aujourd'hui de trouver le lien entre les quartiers alentours et ce futur poumon vert du nord-est parisien afin que chacun s'y sente à sa place : quels usages y développer, quels équipements y implanter ?

PRESENTATION DU PROJET par Aurélie COUSI, *Direction de l'Urbanisme*

1. LE PROJET D'AMENAGEMENT

L'opération Chapelle Charbon se situe au cœur d'un secteur de projets importants et notamment : l'aménagement de Chapelle International et de la Gare des Mines-Fillette, l'implantation de la gare RER Rosa Parks, l'Appel à Projet Urbain Innovant de Triangle Evangile. A terme, le Charles de Gaulle Express, voie ferrée

qui reliera Paris à l'aéroport, circulera au nord du futur parc. Il s'agira de rendre compatible le passage de cette voie ferrée avec le futur parc.

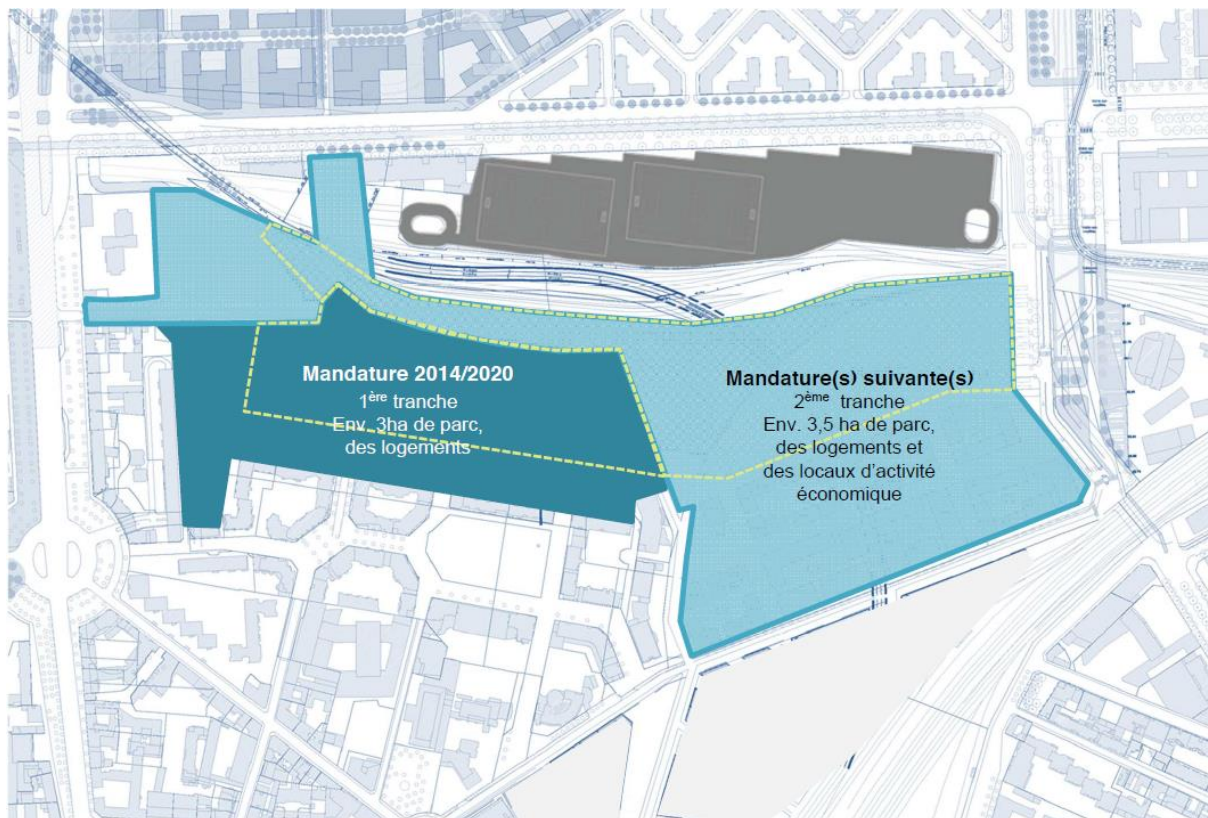
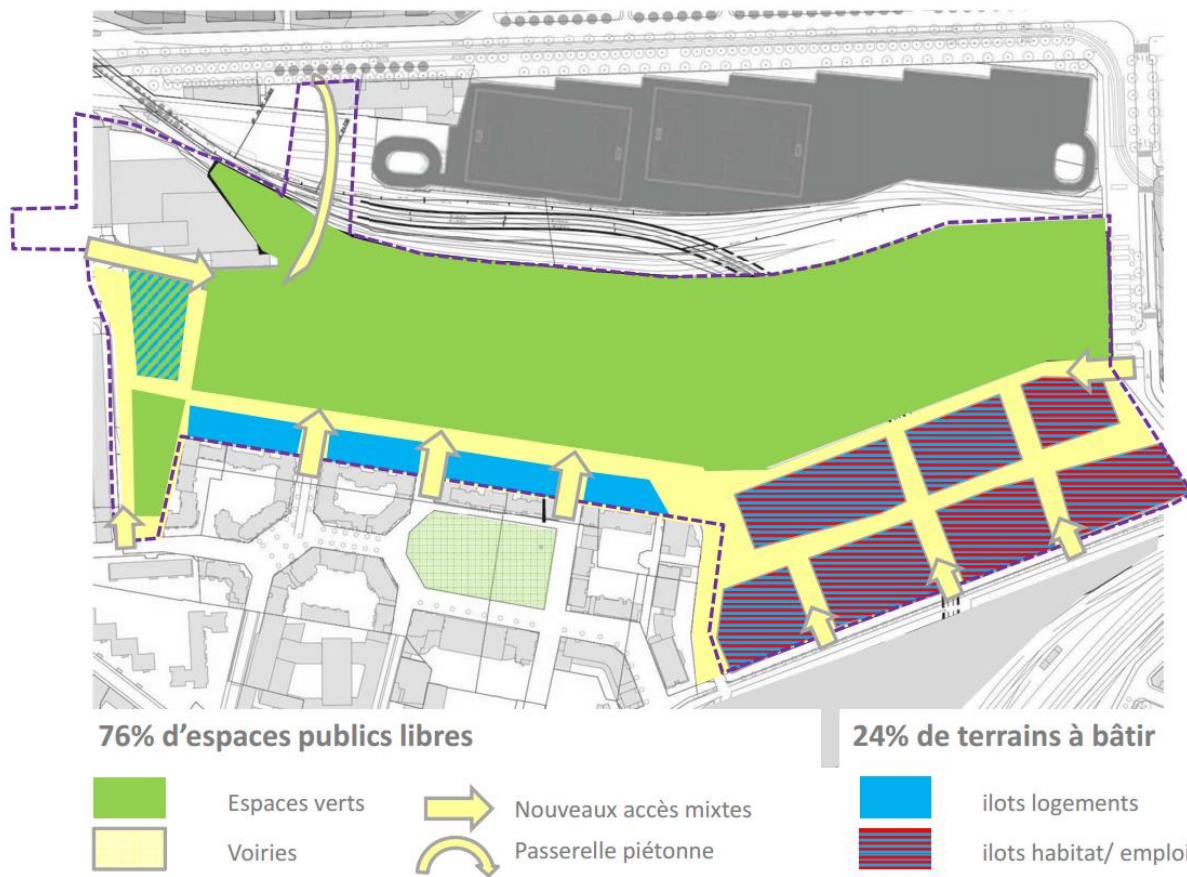


Son périmètre comprend des parcelles de terrains occupées par les voies ferrées derrière l'entrepôt Ney (dont la SNCF est propriétaire), le secteur d'activités de Cap 18 (dont la Foncière des Régions est propriétaire) et d'autres emprises (comme la rue du Pré ou le square Raymond Queneau) nécessaires à la création de lien pour intégrer au mieux le parc dans la ville.

Le site du projet est enclavé et aujourd'hui peu visible. Il est en majorité caché par l'entrepôt Ney, par le porche de la rue du Pré, les impasses du côté du quartier de l'Evangile et la zone d'activités de Cap 18. Un des objectifs fort de ce projet est d'aménager de nouvelles continuités végétales et viaires de part et d'autre des parcelles appartenant aujourd'hui à la SNCF pour relier les quartiers entre eux. D'autres buts sont poursuivis : réaliser des logements et de l'activité au sud du parc dans le prolongement des immeubles existants ; développer de nouvelles manières d'habiter et de travailler qui répondent aux modes de vie actuels dans le cadre de l'Arc de l'innovation ; renforcer le pôle économique émergent (cluster) aux abords de la gare Rosa Parks *via* la restructuration de Cap 18.

Pour répondre à ces objectifs d'aménagement du quartier, plusieurs éléments de programmes sont étudiés par les services de la ville à savoir environ 76% d'espaces libres (grand parc, voiries, passerelle) et 24% de parcelles où construire des logements et des locaux pour de l'activité économique (cf. *carte ci-dessous*).

Le projet sera livré en deux phases dont la première comprend la création de 3 hectares d'espaces verts et des logements et pourra être livrée d'ici à 2020 (cf. *carte ci-dessous*).





2. LE PROJET DE PARC par Vincent Méricou, Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

Le futur parc de Chapelle Charbon sera un espace vert structurant à l'échelle de Paris. Il s'inscrira dans le réseau d'espaces verts parisiens aux côtés du parc des Buttes-Chaumont et des Jardins d'Eole par exemple.

Ce poumon vert devra répondre à des besoins locaux et métropolitains identifiés par la Ville soit : un espace de respiration largement végétalisé favorisant la biodiversité et l'implantation d'espaces pour l'agriculture urbaine, une offre de sport et d'usages diversifiées à la fois récréatifs et ludiques. Différents équipements ou ambiances – dont la liste sera enrichie et précisée avec les habitants – pourront y répondre : pelouse, prairie, bosquets, arbres, murs végétalisés, ruchers, aire de jeux pour les petits ou les moyens, jeux d'eau, table de pique-nique... La halle du « Five » et l'ancien quai couvert sont toujours présents sur le site. Le réemploi ou de la démolition de tout ou partie de ces éléments existants seront ouverts à la discussion. Les questions de gestion du parc seront également posées au cours de la démarche : le parc doit-il être ouvert 24h/24 ? Doit-il être clôturé ? De quelles manières ?

Le travail de co-conception du projet de parc commence dès aujourd'hui et se poursuivra à la rentrée par différents moyens : application numérique, atelier de concertation, réunions publiques... En 2017, la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement mandatera un collectif de concepteurs. Le dessin final du parc sera confié à un paysagiste. L'intervention de ce collectif aura pour but d'animer et d'aménager le site par de petites interventions dans l'attente des premiers travaux. Ils mettront en œuvre un programme d'actions temporaires ou pérennes à réaliser en collaboration avec les habitants.

3. LA DEMARCHE DE CONCERTATION SUR LE PROJET par Céline STEIGER, agence Ville Ouverte en charge de la concertation

La Ville de Paris a souhaité mettre en œuvre une démarche de concertation portant sur le projet d'aménagement et sur le projet de parc. Afin de recueillir des attentes et besoins variés, plusieurs publics seront mobilisés dans le cadre de ce projet : les acteurs locaux (habitants, associations, conseils de quartier...), les métropolitains (salariés du quartier, Grands Parisiens...), les entrepreneurs et les innovateurs (Arc de l'innovation). La démarche de concertation aidera les services de la Ville de Paris à constituer un corpus d'usages souhaités qui nourrira le programme de l'aménagement du futur parc. Le projet d'aménagement Chapelle Charbon est également concerné par la création de logements et d'activités. La démarche permettra d'échanger avec les habitants sur le contenu et les formes à donner à ces aménagements. A partir de 2017, le collectif mandaté par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement commencera à travailler sur la base des échanges initiés avec les habitants au deuxième semestre de l'année 2016.

En résumé, plusieurs outils et moments de rencontre ont été imaginés pour permettre à chacun de prendre part aux discussions :

1. **3 visites de parcs et 1 marche exploratoire sur site** le samedi 23 juillet et le samedi 3 septembre

Parc Martin Luther-King
Clichy-Batignolles (6,5 ha)



Grand Parc des Docks
Saint-Ouen (12 ha)



Les Jardins d'Eole
Paris 18e (4 ha)



+ une visite du site
Chapelle Charbon

2. Un jeu « *Dessinez votre parc* » mis en ligne sur la plateforme internet du projet entre août et septembre 2016 : cet outil ludique et numérique permettra à chacun de concevoir son parc idéal et de définir les grands équilibres entre les différentes activités qui y seront proposées.

3. Des ateliers de concertation à l'automne 2016 pour affiner la programmation du parc et échanger sur les activités et les logements prévus dans le projet d'aménagement.

QUESTIONS-REPONSES

Pour faciliter la lecture de ce compte-rendu, l'ensemble des questions et réponses exprimées pendant la réunion publique ont été regroupées et classées par thématique dans cette partie du document.

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

TRAVAIL DES CONSEILS DE QUARTIER

- « Deux réunions ont d'ores et déjà eues lieu sur ce projet. Cette réunion n'est pas qu'un début. Une enquête sur le souhait des habitants avait été menée. Des synthèses ont été réalisées. »
- « Un conseil de quartier commun (Charles Hermite Evangile et La Chapelle Marx Dormoy) s'est tenu au mois de janvier 2016. Une quarantaine de propositions ont été émises pour le futur parc. Une autre réunion s'est tenue le 2 juin en présence d'associations et de conseils de quartier. Comment les propositions faites seront-elles prises en compte ? »

Céline STEIGER, agence Ville Ouverte. Nous ne partons de zéro pour cette concertation. Il s'agit de poursuivre cette dynamique engagée et de l'ouvrir à l'ensemble des habitants et futurs usagers du parc.

Aurélié COUSI, direction de l'urbanisme. Le lancement de cette concertation a été initié par un vote du Conseil de Paris qui s'est tenu au mois de juin. La démarche officielle et « grand public » démarre donc bien aujourd'hui. Elle se poursuivra pendant une année pour enrichir le projet de parc et l'opération d'aménagement. Les

conseillers de quartier ont été consultés en avant-première lors de ces deux réunions. Les propositions exprimées ont bien été entendues. Elles seront rediscutées lors des phases de concertation à venir et soumis à un avis plus large dans le cadre de l'application numérique. Pour cette première réunion, les services de la ville ont souhaité ouvrir la réflexion et ne pas proposer de synthèse du travail déjà effectué afin que chacun puisse s'emparer librement de ce sujet.

ÉLARGIR LA PARTICIPATION

- « *Pourriez-vous impliquer les écoles dans la concertation ?* »
- « *Où est passé l'information ? Je n'ai pas été mise au courant des précédentes réunions. Beaucoup de gens du quartier n'ont pas internet. Il faut venir sur la place Mac Orlan pour voir les personnes qui habitent le quartier.* »
- **Association LAPELCHA** : « *le parc est un bon projet. Beaucoup de jeunes habitent ce quartier. Ce public fait face à des difficultés comme la drogue ou la violence. Je voudrais donc savoir comment la jeunesse sera intégrée à ce projet. Le parc doit faire partie d'un projet associatif, culturel et sportif.* »
- « *Je vais tous les jours sur le site de Chapelle Charbon. Je rencontre beaucoup d'habitants car je suis propriétaire d'un chien. Nous nous sentons indésirables. De nombreux espaces verts nous sont interdits sauf au parc des Buttes-Chaumont et aux jardins d'Éole où les forces de l'ordre sont conciliantes avec nous. Peut-être serait-il possible d'intégrer une petite partie pour les propriétaires de chiens dans le futur parc ? Je ne retournerai pas au parc canin créé à Denfert-Rochereau dans le 14^e. La grande étendue de terre-battue, c'est non merci.* »

Éric LEJOINDRE, Maire du 18^e arrondissement. La Ville souhaite élaborer ce parc de manière collaborative. Nous travaillerons avec les associations et les jeunes dans le cadre de la concertation car si ce projet est conçu avec eux, ils s'y sentiront bien. La préfiguration des lieux par la mise en place de chantiers participatifs permettra de s'adapter de manière progressive aux besoins des habitants. L'objectif de ce projet de parc est de faire une place à tous, les jeunes comme les moins jeunes.

LE PROJET DE PARC

LA VÉGÉTALISATION ET L'ACCESSIBILITÉ DU PARC À L'ÉCHELLE DE L'ARRONDISSEMENT

- **Association ASA PNE** : « *Le projet de parc est à saluer. Il semble avoir subi un coup d'accélérateur. Pour quelles raisons ? Ce projet de parc ne devra pas se réaliser au détriment de la végétalisation des autres secteurs d'aménagement du quartier et notamment sur le site du dépôt Chapelle. Paris est une des villes les plus denses d'Europe.* »

Jean-Louis MISSIKA, adjoint à la Maire de Paris. La réalisation du parc Chapelle Charbon n'ira pas à l'encontre de la végétalisation des secteurs en cours d'aménagement dans l'arrondissement. La Ville partage le constat exprimé par les riverains de cet arrondissement. Il existe aujourd'hui un réel déficit d'espaces verts par habitant même si la densité parisienne est toutefois souvent surestimée.

Éric LEJOINDRE, Maire du 18^e arrondissement. Le projet d'aménagement Ordener-Poissonniers sur le dépôt SNCF Chapelle contribuera à redonner aux Parisiens un espace qui était auparavant inaccessible. La Ville a fait le choix

de l'occuper avec un jardin entouré de logements, d'équipements et d'activité. C'est en respectant ces grands équilibres des fonctions urbaines que nous créerons de l'animation et de la vie dans les quartiers.

La ZAC Evangile est aujourd'hui enclavée. La création du parc pourra contribuer à ouvrir ce quartier vers le boulevard Ney et la rue de la Chapelle. Il donnera une véritable raison de se rendre dans ce quartier pour les Parisiens. Certains espaces publics comme le square Raymond Queneau fonctionnent aujourd'hui en cul-de-sac. Un urbanisme plus ouvert permettra de sécuriser ces espaces qui fonctionnent mal en créant du passage et de l'activité. Plus largement, le parc contribuera à la rénovation de l'ensemble de la porte de la Chapelle au même titre que le projet de Chapelle International qui apportera une nouvelle vie au quartier.

- *« Le 18^e est un des arrondissements les plus denses dans une des villes les plus denses du monde. Nous craignons que ce parc ne soit pas accessible à tous les habitants. Des voies ferrées nous séparent de ce parc. Un pont reliant notre quartier à ce parc doit être inscrit aux besoins des habitants. »*
- *« C'est une bonne chose de donner des lieux de respiration aux habitants. Il faudra toutefois penser à l'articulation de ce parc avec les quartiers du 19^e arrondissement en aménageant un pont au-dessus des voies ferrées par exemple. »*

Éric LEJOINDRE, Maire du 18^e arrondissement. Renforcer les liaisons urbaines de part et d'autres de la porte de la Chapelle est un objectif prioritaire de la rénovation du secteur. L'accessibilité entre l'est et l'ouest du 18^e arrondissement et vers le 19^e sont des sujets importants qu'il sera nécessaire de creuser dans les projets à venir. Lors d'une visite sur le toit de la halle fret de Chapelle International, nous avons pu prendre la mesure de la complexité de la situation liée à la présence des faisceaux ferrées dans le quartier. La largeur des voies et la hauteur des caténaires sont immenses et posent des difficultés importantes pour les traverser. Beaucoup de choses sont à proposer dans ce sens d'ici 10 à 15 ans. À l'image de certaines villes, on pourrait notamment imaginer la création d'un téléphérique. Le projet de passerelle est envisageable mais reste à ce jour très compliqué notamment en raison du dénivelé et des pentes pour garantir son accessibilité.

LA RELOCALISATION DU « FIVE »

- **Responsable du « Five » :** *« Nous avons proposé plusieurs solutions de réimplantation de notre activité dans le 18^e arrondissement. Nous souhaitons rester dans le quartier Eole-Evangile. Nous avons la possibilité d'investir des sous-sols, les toits de l'entrepôt GEODIS ou de monter dans les étages. Nous serons à l'écoute des propositions de la Ville. »*

Jean-Louis MISSIKA, adjoint à la Maire de Paris. La Ville a conscience de l'importance que revêt le « Five » pour le quartier et ses habitants. Elle souhaite qu'il puisse continuer ses activités dans cet arrondissement. La démarche lancée aujourd'hui ouvre un temps important qui permettra d'élaborer des solutions de la relocalisation du « Five » de manière concertée.

LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉ CAP 18

- **Association ASA PNE :** *« Il est prévu le réaménagement de la zone d'activités CAP 18 dans la deuxième phase du projet. C'est aujourd'hui un bassin d'emploi important. Il existe 2000 emplois dont certaines activités très performantes comme l'imprimerie par exemple. »*

- « Il faudra être attentif au réaménagement de CAP 18 car aujourd'hui il donne vie à ce quartier. Une telle zone d'activités est rare à Paris. »
- « Le « Five » comme les activités de Cap 18 apportent de nouvelles populations. Cela amène un nouveau souffle au quartier. »

Jean-Louis MISSIKA, adjoint à la Maire de Paris. La Ville souhaite faire de CAP 18 un des lieux centraux du futur Arc de l'innovation. A l'avenir, le nouveau CAP 18 deviendra un bassin d'emplois pour les habitants et notamment les jeunes des quartiers alentours à l'image de l'initiative « Paris Code » (formation au numérique pour les jeunes des quartiers populaires).

LES TRANSPORTS

LE CHARLES DE GAULLE EXPRESS

- **Association ASA PNE :** « les conclusions du rapport d'enquête publique sur le projet de réalisation du Charles de Gaulle Express sont en cours d'attente. Nous nous positionnons contre ce projet. A l'heure actuelle, ce projet n'est pas financé et l'autorité environnementale a remis en cause son opportunité. Une hypothèse d'aménagement sans le Charles de Gaulle Express doit être étudiée par les services pour laisser davantage de latitude dans ce projet. »
- « Pourquoi ne pas envisager un tunnel aérien recouvert de terre végétale à défaut de l'enfouissement total du CDG Express ? Cela pourrait permettre de limiter les nuisances sonores liées au passage du train. »
- « Le CDG Express représente un énorme coût qui augmentera si on imagine des solutions pour en limiter les nuisances. Il ne servira pas les habitants car aucun arrêt ne dessert le quartier et il aura des impacts phonique et visuel importants. Comme le précisait la Ville, ce quartier était tranquille. Le restera-t-il après ? Est-il possible d'abandonner ce projet ? »

Jean-Louis MISSIKA, adjoint à la Maire de Paris. Dès l'origine du projet, la Ville de Paris a défendu l'hypothèse de l'enfouissement du Charles de Gaulle Express à la porte de la Chapelle. Elle n'est malheureusement pas à ce stade l'hypothèse privilégiée par le gouvernement qui est à l'initiative de ce projet. Dans l'hypothèse d'un passage aérien du train, les aménagements prévus devront prendre en compte les nuisances de l'infrastructure. Des solutions seront proposées pour favoriser l'isolation phonique et la meilleure insertion paysagère possible des voies ferrées. Les propositions de ce soir comme le tunnel aérien ou le verdissement pourront être étudiées dans le cadre du projet.

Le Charles de Gaulle Express, la candidature aux JO de 2024, le projet Chapelle International... Ces projets représentent des occasions exceptionnelles de repenser en profondeur le fonctionnement de la porte de la Chapelle. Un atelier pourrait être créé pour mener à bien ces réflexions d'envergure et à terme améliorer la qualité de vie des habitants.

Éric LEJOINDRE, Maire du 18^e arrondissement. La Ville n'a aucun pouvoir de décision sur le projet du Charles de Gaulle Express car il est mené par l'Etat, la SNCF et Aéroport de Paris. La municipalité œuvrera aux côtés des habitants à la meilleure insertion possible de cette infrastructure dans le quartier. L'ensemble des solutions sont aujourd'hui à étudier tant sur le plan technique que financier.

NOUVEAUX USAGES POUR LE PATRIMOINE FERROVIAIRE

— « Je voulais proposer que soit implanté un projet de musée vivant des transports urbains sur la parcelle en projet du dépôt SNCF Chapelle. Cela deviendra une attraction considérable. Nous avons pu le remarquer avec le wagon de l'orient express devant l'Institut du Monde Arabe. » « La Petite Ceinture passe également sur le site. »

Pénélope KOMITES, adjointe à la Maire de Paris. Les accords de reconquête de la Petite Ceinture passés entre la Mairie de Paris et la SNCF ne seront pas remis en cause. Le principe de réversibilité dans 10, 15 ou 20 ans est maintenu. D'ici là ces accords permettront à la Ville de redonner aux Parisiens l'usage de la Petite Ceinture en mettant en place des méthodes collaboratives. En juillet, dans 4 arrondissements parisiens (12e, 19e, 20e, 14e), des stations permettront aux habitants qui le souhaitent de commencer à réaménager la petite ceinture. Le 17e et une partie du 18e suivront en fin d'année. Les pistes pour reconquérir la petite ceinture sont variées : activités sportives et ludiques, agriculture urbaine, mise en circulation de vélos-rail ou d'un train court. Le musée des transports est une proposition sur laquelle nous réfléchissons car la petite ceinture fait partie du patrimoine ferroviaire parisien.

MOTS DE CONCLUSION

Éric LEJOINDRE, Maire du 18^e arrondissement remercie l'ensemble des participants à la réunion publique et leur donne rendez-vous aux prochains événements de la concertation sur le projet d'aménagement Chapelle Charbon.